

NOTE D'INFORMATION

FONDS FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (FFQCD)

Le Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) est un dispositif de soutien financier à la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales du Québec et de la France.

Le FFQCD a été mis en place par messieurs Jean Charest et Jean-Pierre Raffarin qui, lors de la rencontre alternée des premiers ministres français et québécois en 2004, ont décidé de la création d'un fonds spécifiquement consacré à la coopération menée par les collectivités françaises et québécoises.

L'objectif du FFQCD est de susciter des projets interrégionaux innovants portés par des collectivités territoriales tant françaises que québécoises et ce, en lien avec certaines thématiques prioritaires. Mis en place en 2005 pour une première année expérimentale, le Fonds franco-qubécois pour la coopération décentralisée (FFQCD) permet de soutenir financièrement des projets de coopération qui sont élaborés et présentés conjointement par des partenaires français et des partenaires québécois.

Les projets doivent impliquer au moins deux collectivités de deux régions différentes pour la France, et, du côté québécois, deux institutions, organismes, ou instances locales, municipales ou régionales, de préférence de deux régions différentes.

Les partenaires doivent contribuer au projet par un financement de contrepartie au moins à la hauteur de la subvention demandée.

Les projets doivent être novateurs et impliquer directement les collectivités locales.

Les projets susceptibles d'être retenus doivent avoir pour objet une ou plusieurs des thématiques prioritaires définies par le Fonds :

- les créneaux d'excellence des régions québécoises et les pôles de compétitivité des régions françaises;
- les projets socio-économiques;
- les projets culturels;
- les projets liés au développement territorial durable.

Lors de sa première année d'opération, le FFQCD était doté d'une enveloppe de 50 000 € du côté français et d'une somme équivalente, soit environ 80 000 \$, pour la partie québécoise. En 2006, le financement du Fonds était doublé. Depuis cette date, le FFQCD bénéficie d'une enveloppe de 100 000 € du côté français et de 160 000 \$ du côté québécois.

Pour l'ensemble des trois années de fonctionnement depuis sa création en 2005, 16 projets ont été financés sur un total de 33 projets soumis. Tous les projets sont en lien avec les thématiques qui avaient été identifiées comme prioritaires.

L'appel à projets pour l'année 2008 s'est terminé le 30 avril et 14 projets ont été déposés.

Bilan évaluatif du FFQCD

Créée en 1965, la Commission permanente de la coopération franco-québécoise constitue le principal instrument de coordination entre les gouvernements français et québécois et leurs partenaires en matière de coopération.

Lors de la réunion de mi-parcours de la 61^e Commission permanente de la coopération franco-québécoise, tenue à Paris en janvier 2008, les représentants des gouvernements français et québécois ont convenu de réaliser un bilan évaluatif du fonctionnement du Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée.

Il fut alors entendu que chacune des parties dresserait son propre bilan sur la base d'une grille commune, à la suite de quoi un rapport conjoint serait établi en prévision de la rencontre alternée des premiers ministres prévue en juillet 2008.

Ce bilan sera également déposé dans le cadre des Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée qui auront lieu à Québec, en octobre 2008. Les élus présents pourront, sur la base de ce bilan, formuler des recommandations afin d'optimiser la gestion du FFQCD et son utilisation par les partenaires du milieu. Le bilan du FFQCD et ses modalités de gestion seront abordés lors du 4^e Atelier qui portera sur les nouvelles voies de la coopération décentralisée.